

La V.A.E une autre voie d'accès aux diplômes des métiers du travail social

La VAE vous permet de faire valider vos compétences par une certification inscrite au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) : un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Sup social vous accompagne dans votre démarche de VAE dans les métiers du travail social, pour les certifications de niveau 4 à 6 maximum (bac + 3). Liste (non exhaustive) des diplômes visés est la suivante : DE Assistant Familial ; DE AES ; CAP AEPE ; DE ME ; DE TISF ; DE ES ; DE ASS ; DE EJE ; TP CIP ; BUT Carrières sociales, Licence Travail Social...

La loi n°2022-1598 du 21 septembre 2022 a modifié le dispositif de la VAE, celui-ci mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2024 avec la plateforme France VAE.

Conditions d'accès à la VAE :

Avoir une expérience professionnelle significative et des compétences acquises en lien direct avec le diplôme visé

2 types de parcours selon votre statut :

<p>Vous êtes, salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi, bénévoles ou proches aidants, vous pouvez bénéficier du parcours France VAE.</p> <p>Sup social est à vos côtés tout au long de la démarche, en tant qu'Architecte-Accompagnateur de Parcours</p> <p>Pour bénéficier de ce parcours 100 % pris en charge, plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Inscription sur la plateforme France VAE, Renseignements sur le site https://vae.gouv.fr 2 - A réception du mail généré par la plateforme, Sup social vous propose un RDV individuel sous 3 jours pour étudier la faisabilité de votre projet 3-Envoi du dossier de faisabilité au certificateur et attente de l'accord 4 – Démarrage de la VAE si dossier de faisabilité validée, sinon réorientation vers un Conseiller en Evolution Professionnelle 	<p>Vous êtes salarié du secteur public et travailleur indépendant, nous pouvons vous renseigner sur les modalités de mise en œuvre de votre VAE, dans le cadre du dispositif de droit commun.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Proposition d'un entretien préalable : étude de votre projet, de votre parcours, mesure des écarts avec les attendus du référentiel diplôme visé, et renseignements sur les modalités de prise en charge financière. 2 – Renseignements pour complétude du dossier de recevabilité (livret 1), et des modalités de financements 3 – Sur présentation de la notification de recevabilité, nous vous proposons un parcours d'accompagnement personnalisé ainsi que le devis afférent 4 – Accompagnement sur 6 à 12 mois 5 – Entretien post jury
--	--

Pour toute demande d'information et être mis en relation avec notre référente VAE interne (Magali AUFFRET), veuillez nous contacter par mail : supsocial.laroche@etablieres.fr nous nous engageons à vous répondre sous 3 jours